

République Française

Liberté - Egalité -

Fraternité

**Département de
l'Aveyron**

Commune d'Olemps

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>5</i>
<i>Absents :</i>	<i>-</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>23</i>

Séance publique du 03 juillet 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 03 juillet à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 26 juin, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Karine MINIC, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT, Kedna THOMAS ;

M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par Mme Karine MINIC

M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ

M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Mme Magali POQUET représentée par Mme Ghislaine CRAYSSAC

M. Stéphane SANSAC représenté par M. Sébastien FABRE

Absents :

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

Délibération n° DL20230702	PLAN DE FINANCEMENT - PROGRAMME RENOVATION ENERGETIQUE G.BRU - PHASE 2
---------------------------------------	---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (article L2334-32 à L2334-39 et R2334-19 à R2334-35),

Vu la Loi de Finance n°2020-1657 du 29 décembre 2010,

Vu la nécessité de continuer les actions d'économie d'énergie sur les bâtiments communaux afin de répondre aux objectifs du décret tertiaire fixé par la loi Elan à l'horizon 2030,

Vu le programme de rénovation énergétique de l'Espace G BRU approuvé par délibération du conseil municipal du 15 décembre 2021,

Vu la 1ère phase de rénovation énergétique réalisée en 2022 dans la grande salle et la salle au parquet et qui consistait notamment :

- Au renforcement de l'isolation sous toiture et la mise en œuvre d'un nouveau faux-plafond
- A la rénovation de l'éclairage et le passage en led des projecteurs

Vu la délibération DL20230209 du 13 février 2023 approuvant le programme de rénovation énergétique de l'espace G BRU - Phase 2, son estimation prévisionnelle et son plan de financement,

Vu la lettre d'engagement de la Préfecture du 3 mai 2023 fixant le taux de subvention à 20% au titre de la DETR 2023 pour cette opération

Il convient de délibérer afin d'approuver le nouveau plan de financement.

Où l'exposé de Monsieur MALGOUYRES, rapporteur, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- **D'approuver le nouveau plan de financement de l'opération :**
 - Etat (DETR 2023) : 20 % soit 43 215,20 €
 - Fonds Verts : 23,5 % soit 49 698,00 €
 - Département de l'Aveyron : 20% soit 43 215,20 €
 - Région Occitanie : 14,62 % soit 35 590,31 €
 - Commune : 20,5 % soit 43 357,29 €Pour un montant de travaux de 164 630,00 € HT

- **D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette demande**

- **D'adopter à l'unanimité,**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance,
Huguette THERON-CANUT



Délibération certifiée exécutoire par :

- Sa transmission en Préfecture le : 07/07/2023
- Sa publication :
 - o Affichée le : 07/07/2023
 - o Retirée le :